

VILLE DE MONTMELIAN (SAVOIE)

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 11 AVRIL 2022

PT/BM

Le Conseil Municipal de Montmélian légalement convoqué le 1^{er} Avril 2022, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, le **LUNDI 11 Avril 2022 à 20 h**, sous la présidence de Madame Béatrice SANTAIS, Maire.

ETAIENTS PRESENTS : MM. les Conseillers Municipaux en exercice.

1 – SANTAIS Béatrice	8 – Brigitte GRANDCHAM	15 – GOLEC Philippe	22 – MARANDET Yannick
2 – PAVILLET Yves	9 – MUNIER Yannick	16 – CROZET Irène	23 – NOUAIS Jérôme
3 – VITTON-MEA Emilie	10 – FAVRE Michelle	17 – ROCHER Lakshmi	24 – TEIXEIRA Lucie
4 – BUISSON André	11 – BRUNET Didier	18 – DURET Stéphanie	25 – FETTAH Mohamed
5 – CONAND Anne	12 – COMPOIS Sylvie	19 – CHEVROT Vincent	26 – Alexia CEFALU
6 – FAUCONET David	13 – CORTADE Thierry	20 – HAND Fabrice	
7 – PIAGET Chantal	14 – PITTNER Franck	21 – BRUAND Thierry	

Excusé : Yannick MARANDET (pouvoir à thierry CORTADE)

SECRETAIRE DE SEANCE : Alexia CEFALU

N° 11-04-2022/27

RENOVATION DU GRESIVAUDAN – AUTORISATION DU DEPOT AUTORISATION D'URBANISME ET DU PRINCIPE DE RETROCESSION DES EMPRISES FONCIERES NECESSAIRES AU PROJET

Rapporteur : Béatrice SANTAIS :

L'OPAC de la Savoie figure parmi les 10 lauréats retenus au niveau national dans le cadre de l'appel à projet « MassiRéno » du Plan de relance, pour son projet de rénovation des immeubles Grésivaudan 1 et 2.

Cet appel à projet vise à massifier les travaux de réhabilitation dans le parc social.

Ces deux immeubles construits en 1967 comprennent 99 logements locatifs.

Le chantier de rénovation, confié dans le cadre d'un marché Conception Réalisation Exploitation Maintenance (CREM) inclut l'isolement des façades du bâtiment par l'extérieur ainsi que le toit et les planchers. Des menuiseries avec des triples vitrages et une chaudière bois à granulés seront installées. La résidence est actuellement classée F (très énergivore), mais, après les travaux, sera labellisée A (économe). Elle produira autant d'énergie qu'elle en consommera.

Le démarrage de ces travaux, d'une durée de 18 à 24 mois, est prévu au printemps 2022.

L'opération bénéficie d'une subvention de 1,5 M€ venant de l'État.

D'autres travaux d'amélioration sont également prévus comme la création de grands balcons dont les structures porteuses reposeront sur l'emprise propriété de la commune.

Délibération n° 27 /22 : Rénovation du Grésivaudan – autorisation du dépôt autorisation d'urbanisme et du principe de rétrocession des emprises foncières nécessaires au projet

La Ville va mener une réflexion sur l'amélioration des espaces extérieurs parallèlement aux travaux de rénovation.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'OPAC de la Savoie à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme relative à ce dossier sur la propriété communale
- **ACCEPTE** le principe de la cession à l'OPAC de la Savoie, à l'euro symbolique des emprises foncières nécessaires à la réalisation des balcons.

AINSI DELIBERE LES JOUR
MOIS ET AN QUE DESSUS



Le Maire

Béatrice SANTAÏS